

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant l'approbation des Protocoles de 1983 portant nouvelle prorogation de la Convention sur le commerce du blé de 1971 et de la Convention relative à l'aide alimentaire de 1980, constituant l'Accord international sur le blé de 1971.

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 196 et 269 (1983-1984).

Article unique.

Est autorisée l'approbation des Protocoles de 1983 portant nouvelle prorogation de la Convention sur le commerce du blé de 1971 et de la Convention relative à l'aide alimentaire de 1980, constituant l'Accord international sur le blé de 1971, faits à Londres le 1^{er} décembre 1982, dont les textes sont annexés à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le
16 mai 1984.*

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

(1) *Nota* : Voir le document annexé au n° 196 (1983-1984), Sénat.